

Mai 2019

## Le prélèvement des primes d'assurance rétroactives sera indiqué sur le bulletin de paie du 13 juin

Bonjour,

Dans le cadre de la résolution sur l'équité salariale pour les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) en 2018, vous êtes admissible à l'assurance-invalidité (AI) et à la protection de notre Régime d'assurance-vie de base et/ou du Régime de prestation de décès payée par Postes Canada (65 ans et plus).

La protection est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, mais nous avons seulement commencé à prélever les primes d'AI régulières en mars et les primes régulières du Régime d'assurance-vie de base en avril. Le 13 juin, nous allons récupérer les primes remontant à votre date d'embauche. Par conséquent, vous constaterez des retenues plus élevées que la normale sur votre bulletin de paie, y compris :

- Les primes pour l'AI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 9 février 2019 (type de rémunération 2422).
- Les primes pour le Régime d'assurance-vie de base dues pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 23 mars 2019 (type de rémunération 2412).

Le régime d'AI prévoit une protection supplémentaire du revenu pour une absence prolongée due à une maladie ou à une blessure au-delà d'une invalidité de courte durée. Le Régime d'assurance-vie de base offre une prestation d'assurance-vie temporaire.

Vous devriez déjà être inscrit au régime qui s'applique à vous, mais, en cas de doute, veuillez vous adresser à AccèsRH.

L'adhésion à ces régimes est obligatoire et automatique pour ceux qui respectent nos critères d'admissibilité. Pour l'AI, cela signifie que vous êtes âgé de moins de 65 ans et un titulaire d'itinéraire ou un employé de relève permanent (ERP) qui doit travailler plus de 13,3 heures par semaine selon le Système de gestion des itinéraires (SGI). Pour le Régime d'assurance-vie de base, vous êtes un titulaire d'itinéraire ou un ERP, qui doit travailler au moins 12 heures par semaine, et vous répondez à l'exigence d'être actif au travail.

Pour obtenir d'autres renseignements, communiquez avec AccèsRH par courriel à l'adresse [accesrh@postescanada.ca](mailto:accesrh@postescanada.ca) ou par téléphone au 1 877 807-9090.

Sincères salutations,  
L'équipe d'AccèsRH